

Le plan d'action « réactivité » de l'OTAN



« Soucieux de faire en sorte que notre Alliance soit prête à répondre rapidement et fermement aux nouveaux défis de sécurité, nous avons approuvé aujourd'hui le plan d'action « réactivité ». Ce plan comporte un paquet cohérent et global de mesures nécessaires permettant de faire face aux changements dans l'environnement de sécurité aux frontières de l'OTAN et au-delà, source de préoccupation des Alliés.

Il apporte une réponse aux défis posés par la Russie, ainsi qu'à leurs incidences stratégiques. Il apporte également une réponse aux risques et aux menaces émanant de notre voisinage méridional, à savoir le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord.

Ce plan renforce la défense collective de l'OTAN. Il renforce également notre capacité de gestion de crise. Ce plan contribuera à garantir que l'OTAN reste une Alliance forte, préparée, robuste et réactive, capable de faire face aux défis actuels et futurs, d'où qu'ils puissent venir. »

- Déclaration du sommet du pays de Galles, 5 septembre 2014



Le plan d'action « réactivité » de l'OTAN prévoit des activités militaires accrues dans la partie orientale de l'Alliance – qui sont en place depuis mai 2014 (“mesures d'assurance”) –, et des changements à plus long terme dans le dispositif de forces de l'OTAN («mesures d'adaptation»). Les mesures d'adaptation accroîtront notre disponibilité opérationnelle et notre réactivité, et elles permettront à l'Alliance de faire face aux défis de sécurité, y compris ceux émanant de l'est et du sud.

Mesures d'assurance : une présence et une activité militaires accrues pour l'assurance et la dissuasion, initialement dans la partie orientale de l'Alliance, et des mesures d'assurance adaptées pour la Turquie depuis décembre 2015 – une démonstration supplémentaire de la détermination des Alliés à réagir de manière rapide et décisive lorsque cela est nécessaire.

Mesures d'adaptation : des changements dans la posture et les capacités militaires à long terme de l'Alliance pour que celle-ci soit en mesure de répondre plus rapidement aux situations d'urgence, où qu'elles puissent survenir.



Les mesures d'assurance

Les mesures d'assurance, qui sont une série d'activités terrestres, maritimes et aériennes à l'intérieur, audessus et autour du territoire des pays membres de l'OTAN en Europe centrale et orientale, et de la Turquie, visent à rassurer les populations de ces pays et à décourager une agression potentielle. Ces mesures ont été prises en réponse aux actions agressives de la Russie.

Les 28 Alliés contribuent tous à ces mesures. Elles peuvent être renforcées ou allégées en fonction de la situation de sécurité.

Les mesures d'assurance incluent :

- des patrouilles d'avions de chasse pour assurer la police du ciel ;
- le déploiement de troupes terrestres dans la partie orientale de l'Alliance pour des entraînements et des exercices OTAN, par rotation ;
- des vols de surveillance des AWACS de l'OTAN au-dessus du territoire des Alliés orientaux, et des vols d'avions de patrouille maritime le long des frontières orientales de l'Alliance ;
- des patrouilles maritimes intensifiées de l'OTAN en mer Baltique, en mer Noire et en Méditerranée avec les Groupes maritimes permanents OTAN et les Groupes permanents OTAN de lutte contre les mines ;
- plusieurs Alliés ont également envoyé des forces en Europe orientale pour des entraînements et des exercices bilatéraux ;
- l'OTAN a organisé davantage d'exercices axés sur la gestion de crise et la défense collective. Sur près de 300 exercices organisés en 2015, plus d'une centaine avaient pour objectif d'appuyer les mesures d'assurance de l'OTAN.

Les mesures d'adaptation

Les mesures d'adaptation sont des changements à plus long terme dans la structure de forces et de commandement de l'OTAN, grâce auxquels l'Alliance est davantage en mesure de réagir de manière rapide et décisive à des crises soudaines, qu'elles surviennent à l'est ou au sud.

Elles prévoient entre autres :

- **Le renforcement des capacités de la Force de réaction de l'OTAN (NRF) pour la rendre plus réactive et plus performante.**
En 2015, les effectifs de la NRF ont quasiment triplé, passant de 13 000 à environ 40 000 soldats. Cette NRF renforcée inclut des éléments des forces terrestres, maritimes et d'opérations spéciales.
Au sein de la NRF, une nouvelle force de réaction rapide dite « fer de lance » (force opérationnelle interarmées à très haut niveau de préparation, ou VJTF) d'environ 20 000 soldats, dont 5 000 soldats des forces terrestres, est désormais opérationnelle et prête à se déployer en quelques jours là où il le faut. En juin 2015, la VJTF a effectué son premier exercice de déploiement, Noble Jump, en Pologne. Elle a de nouveau été testée pendant l'exercice Trident Juncture, et elle est maintenant certifiée dans le cadre de la NRF pour 2016. Cet exercice a également permis de certifier le QG de la NRF pour 2016, à savoir le Commandement de forces interarmées de Brunssum.
Les éléments de la force « fer de lance » et de la NRF seront basés dans leurs pays d'origine, mais, de là, ils seront à même de se déployer où il le faudra pour des exercices ou pour répondre à une crise. L'encadrement et la composition de la VJTF et de la NRF changeront tous les ans, par rotation. Pour 2016, la force terrestre « fer de lance » est dirigée par l'Espagne. Le Royaume-Uni se prépare à en assurer la direction en 2017.
La France, l'Allemagne, l'Italie, la Pologne et la Turquie ont offert d'assumer le rôle de pays chef de file pour les années suivantes.
- **La création de QG OTAN multinationaux de petite taille - ou « unités d'intégration des forces OTAN (NFIU) » sur le territoire des Alliés orientaux (Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie et Slovaquie).**
Les premières unités d'intégration des forces OTAN (NFIU) ont été activées en septembre 2015. Les NFIU pour la Hongrie et la Slovaquie ont été approuvées par les ministres de la Défense en octobre 2015. Leur personnel sera composé d'une quarantaine de spécialistes nationaux et multinationaux. Leur tâche consiste à améliorer la coopération et la coordination entre les forces OTAN et nationales, et de préparer et d'appuyer les exercices de la NRF et tout déploiement dont il y aura besoin.

Les mesures d'adaptation supplémentaires prévoient entre autres :

- l'accroissement de la disponibilité opérationnelle et des capacités du QG du Corps multinational Nord-Est à Szczecin (Pologne) et le renforcement de son rôle de plateforme de coopération régionale ;
- la création d'un nouveau QG de division multinational pour le Sud-Est, en Roumanie ;
- le repositionnement d'approvisionnements militaires sur le territoire des Alliés orientaux ;
- l'accroissement de la capacité de l'OTAN à renforcer ses Alliés orientaux par la préparation des infrastructures nationales, comme les aéroports et les ports ;
- la création d'un nouveau QG permanent de Groupement de soutien logistique interarmées, chargé de soutenir les forces déployées.

Le RAP a permis d'avoir la réactivité et la souplesse requises face au nouvel environnement de sécurité. À mesure que l'environnement de sécurité continuera d'évoluer, l'Alliance continuera d'y faire face en tant que de besoin. La réussite de la mise en œuvre du plan d'action « réactivité » ouvre la voie à l'adaptation de l'Alliance avec les travaux en cours sur le renforcement de la posture de dissuasion et de défense.

Division Diplomatie publique (PDD) – Section Presse et médias

Tél. : +32(0)2 707 5041

E-mail : moc@hq.nato.int

Suivez-nous sur [@NATOpress](https://twitter.com/NATOpress)

www.nato.int